



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Gironde

****Prefecture****

Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport

7 Boulevard Jacques Chaban Delmas CS 70223
33525 BRUGES-CÉDEX
Tél. : 05 56 69 38 16
dsden33-acm@ac-bordeaux.fr

Mairie de Bordeaux
place Pey Berland
33000 Bordeaux

Récépissé de déclaration n° 330091015 d'un local hébergeant des mineurs

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien effectué la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable des locaux d'hébergement prévue à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles.

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Local

Dénomination : **MAISON D'ACCUEIL "LA DUNE"**

Implantation

156 bd de la Côte d'Argent

33120 ARCACHON
Tél : 05-56-83-80-65

Exploitant

Dénomination sociale et adresse : **Mairie de Bordeaux**
Adresse : **place Pey Berland**
33000 Bordeaux

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 195

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires (si restauration) : 19 mai 2004

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4

Date de la dernière visite de la commission sécurité : 16/04/2025 Avis : Favorable Défavorable

Date arrêté municipal d'ouverture :

Fait le 22 avril 2026 à Bruges

P/ le Préfet et par Délégation
P/Le Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale
Par délégation, Le Chef de service

Guillaume GENOUX

CONVENTION D'HEBERGEMENT

1 exemplaire à transmettre à la
DSDEN de Gironde
DIVEL2 - 30 cours de Luze - BP 919 - 33060 BORDEAUX CEDEX

Nom de la structure : **DOMAINE DE LA DUNE**

ENTRE

Madame l'IA-DASEN de la Gironde

ET

Madame, Monsieur (qualité) ...

Monsieur DECHAUD Thierry Responsable du Domaine de
la Dune Direction de la Vie Associative Enfance et
Jeunesse de la Ville de Bordeaux

Il a été convenu ce qui suit :

- ARTICLE 1 -

• Identification et adresse du Centre (tel, fax et courriel)

Domaine de la Dune
156, Boulevard de la Côte d'Argent
33120 ARCACHON
Tel/ 05.56.83.80.65 / 06.20.33.94.48
Mail : contact@ladune-arcachon.fr
Site : www.ladune-arcachon.fr
Tel Astreinte : 06.71.02.50.67

• Personne physique ou morale responsable de la gestion du Centre (tel, fax et courriel)

M.DECHAUD Thierry
Tel : 05.56.83.80.65 / 06.20.33.94.48
Mail : t.dechaud@mairie-bordeaux.fr

• Date et référence de l'agrément de la

- D.R.D.J.S. : N° 330091015 date : 18 mars 2019

- Commission de sécurité : Avis favorable date : 16 avril 2025

Joindre la photocopie du dernier rapport de la Commission de Sécurité et de la fiche sanitaire (personnels)

Voir B. O. Hors-Série n°7 page 16, 1^{er} paragraphe.

- ARTICLE 2 -

• DESCRIPTION DU CENTRE

1. Nombre d'élèves maximum en cohabitation : 100
(110 lits)
2. Possibilités d'accueil, nombre de classes : 4

Cycle I	Non
Cycle II	Oui à partir de 6 ans
Cycle III	Oui
Spécialisées	Oui

3. Y a-t-il cohabitation possible entre public et scolaires ?

Oui, dans le parc et lors des repas dans le bâtiment « restauration ».
Pas de mélange de groupes dans les bâtiments d'hébergement.

4. Salles spécifiques pour les classes (chaque classe a besoin de disposer de ses propres locaux de travail)

Nombre : 7 salles (4 dans le bâtiment « les Bruyères » - 2 dans le bâtiment « les Cigales » et 1 dans le bâtiment « les Ecureuils »)

Superficie : De 33 à 53 m²

Équipements : Chaises, tables, tableau blanc, internet. Possibilité de paperboard et vidéoprojecteur.

5. Salle polyvalente

Superficie : Salle Arguin de 161 m²

Équipements : 50% parquet au sol, tables et chaises sur le partie carrelage si besoin.

6. Aires de jeux

Nombre : Répartis sur le Domaine

Superficie : Parc de 15 hectares clôturé

Aménagements spécifiques : Mini-golf, terrain de volley, terrain de sport en herbe, terrain de beach soccer, 2 tables de tennis de table, un espace jeux de boules. 8 hectares de forêt clôturée.

7. Installations spécialisées selon la nature des activités dominantes

Non concerné.

8. Local mis à disposition pour les enseignants :

Aménagement : Salle de classe

Documentation : Non

9. Matériels divers : Divers matériel pour activité sportive

- ARTICLE 3 -

Un centre d'accueil souhaitant proposer des activités physiques à encadrement renforcé doit s'assurer qu'elles font l'objet d'une convention avec la DSDEN.

3.1. Activités organisées par le Centre

Les activités physiques à encadrement renforcé nécessitent une convention spécifique : escalade, activités aquatiques et subaquatiques, activités nautiques avec embarcation, tir à l'arc, VTT, cyclisme sur route, sports équestres, hockey sur glace, spéléologie (classe I et II).

Activités	Convention spécifique		Si OUI
	OUI	NON	Date de la convention
Non concerné			

3.2. Activités proposées par le Centre et organisées par une autre structure

Activités	Avec quelle structure ?	Convention DSDEN. oui – non
Découverte de la faune et de la flore (uniquement pour les classes de Bordeaux)	AROEVEN (marché public Direction de l'Éducation)	Oui

- ARTICLE 4 -

4.1. Rôle des Enseignants

"La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires, incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement. Il en assure la mise en œuvre par sa participation et sa présence effective."

4.2. Rôle des Intervenants Extérieurs dans les activités d'enseignement

"L'intervenant extérieur apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe. Il ne se substitue pas à lui".

(L'agrément du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale est dans tous les cas nécessaires, conformément aux dispositions de la circulaire 92.196 du 3 juillet 1992 ; il est accordé pour l'année scolaire en cours)

- **Personnel du Centre** : un dossier d'agrément devra être adressé à la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale, sous couvert de l'I.E.N. de la circonscription.
- **Personnel occasionnel** : un dossier d'agrément devra être adressé à la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale, sous couvert de l'I.E.N. de la circonscription, avant toute intervention.

4.3. Rôle des animateurs vie quotidienne.

Ils n'ont pas vocation à enseigner, ils aident l'enseignant dans la gestion de la vie

quotidienne.

Dans tous les cas, l'employeur est garant de l'honorabilité des personnels qui interviennent auprès des élèves

- ARTICLE 5 -

Conditions de concertation

Le projet pédagogique de la classe, élaboré à l'occasion du séjour, sera préparé à partir de la présente convention.

Le centre d'accueil s'engage, chaque année, à communiquer à la DSDEN de Gironde la liste des prestataires auxquels il fait appel (clubs, associations ...).

En cas de participation d'intervenants extérieurs à la structure, une demande d'agrément sera jointe au projet, accompagnée des copies des diplômes requis (cf. circulaire du 3.07.1992). Cette demande sera effectuée à l'aide de l'imprimé "Demande expresse d'agrément"

- ARTICLE 6 -

La présente convention est valable pour une durée de trois ans.

Elle peut être dénoncée en cours d'année soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis motivé de trois mois.

Elle peut être dénoncée par l'un des partenaires, à tout moment pour cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'Éducation ou de l'ordre public.

A Arcachon, le 13 juin 2025

Le Responsable du Domaine de la Dune (dechaud Thierry)



DOMAINE DE LA DUNE
Hébergement de groupes et location de salles
106, Bd de la Côte d'Argent
33120 ARCACHON
Tel. 05 56 43 63 65 - Fax 05 57 15 01 00
www.ladune-arcachon.fr

A Bordeaux

, le 24.06.25

A

, le

L'IA-DASEN de la Gironde,

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
de la circonscription d'Accueil,

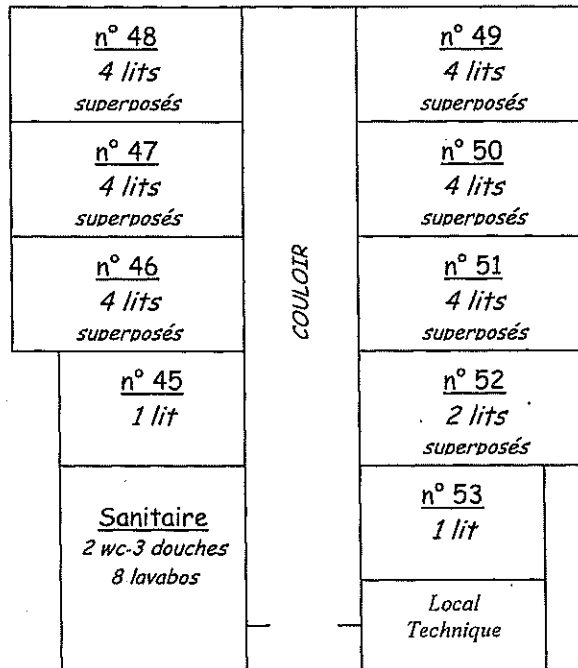
~~Pour le Directeur académique~~
~~la Directrice académique adjointe~~
~~par délégation~~

Anne CHRISTIE

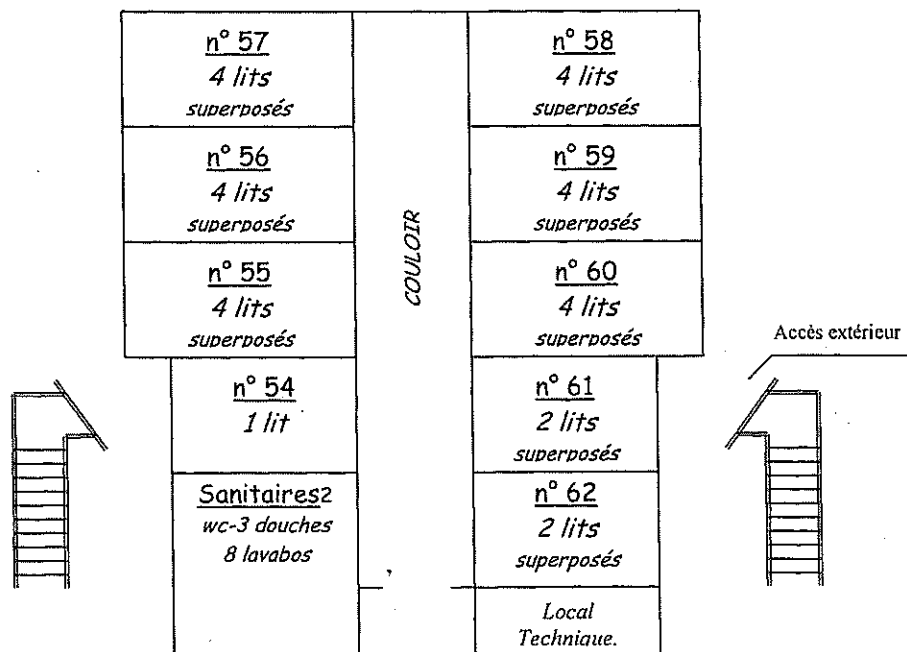
PAVILLON «LES ARBOUSIERS»

Capacité : 57 lits

RDC - 28 lits



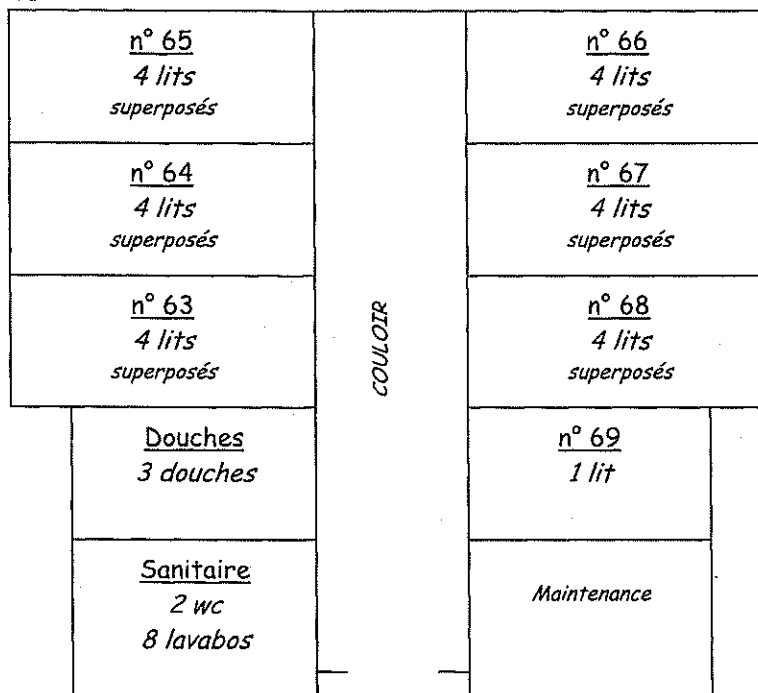
ETAGE - 29 lits



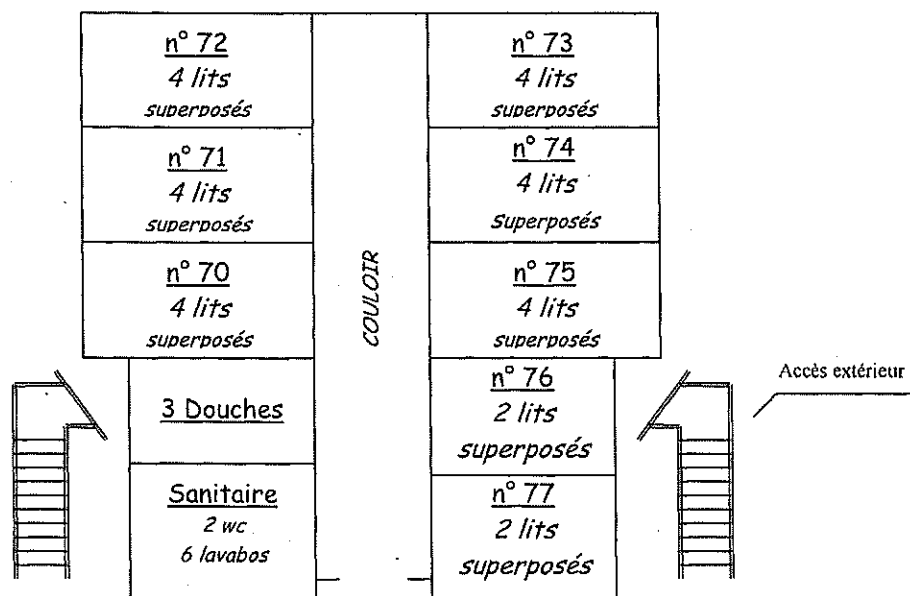
PAVILLON «LES OYATS»

Capacité : 53 lits

RDC - 25 lits



ETAGE - 28 lits



COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

Arcachon, le

22 avril 2025



0000086422

Monsieur Thierry DECHAUD
LA DUNE
156 BD DE LA COTE D'ARGENT
33120 ARCACHON

Pôle des Affaires Juridiques et de l'Administration
Générale
Sophie DAHMANE
Directrice Affaires Juridiques et Administration Générale
Affaire suivie par : Valérie LE GOFF
vlegoff@agglo-cobas.fr
N/Réf. : SD - VLG / 2025-05884

Objet : Attestation avis favorable

Monsieur le Directeur,

Les membres de la commission intercommunale de sécurité ont visité l'établissement « La Dune » le 16 avril 2025.

A l'issue, ils ont rendu un avis favorable à la poursuite d'exploitation.

Le procès-verbal de visite vous sera notifié dans les meilleurs délais.

Mes services restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Patrice BEUNARD

Par délégation de la Présidente de la
COBAS
Président de la commission de sécurité

« DOMAINE DE LA DUNE »

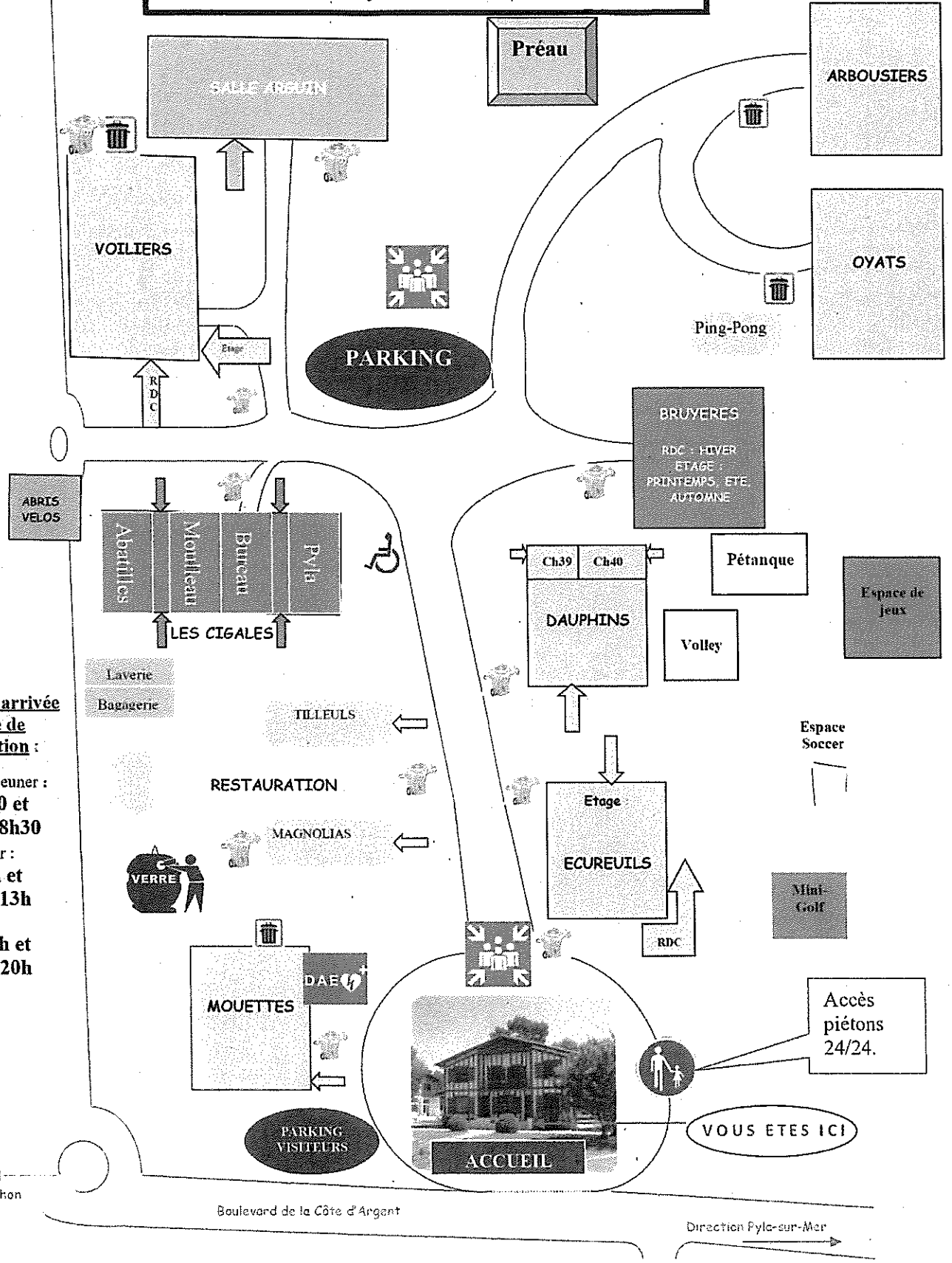
www.ladune-bordeaux.fr

Site éco-responsable : Merci de trier vos déchets, éteindre la lumière et fermer les robinets.

Restauration collective : Merci de respecter les horaires de service.

Service de chambre : Merci de libérer vos chambres pour 10 h le jour de votre départ.

Direction La Teste - Bordeaux



Horaires d'arrivée en salle de restauration :

- Petit-déjeuner : De 7h30 et avant 8h30
- Déjeuner : De 12h et avant 13h
- Dîner : De 19h et avant 20h